

Qualité de vie au travail

Agir ensemble

pour des conditions de travail respectueuses de la santé



La CFTC S'OPPOSE

- à ce que de mauvaises conditions de travail nuisent à la santé des salariés ;
- à ce que la recherche de compétitivité conduise à la diminution des droits sociaux (droit du travail et protection sociale) ;
- à ce que la santé au travail se limite à un système de réparation des préjudices.

La CFTC PROPOSE

- une approche globale de la prévention des risques professionnels (physiques, psychosociaux), en favorisant le dialogue social et en s'appuyant notamment sur les CHSCT ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail (bien être au travail, prévention de la pénibilité) ;
- le renforcement des moyens et de l'action des services de santé au travail et la garantie du suivi médico-professionnel du salarié tout au long de la vie.

Des CHIFFRES INACCEPTABLES

651 453 accidents avec arrêt
4 782 accidents avec incapacité permanente
538 accidents mortels
45 550 nouvelles victimes de maladies professionnelles
564 décès liés à une maladie professionnelle

Chiffres pour 2009 publiés en août 2010. Sources : CNAM-TS, DRP, mission statistique, www.risquesprofessionnels.arnel.fr

La CFTC AGIT !

Signature des accords nationaux interprofessionnels (ANI) sur la violence et le harcèlement au travail (2010) et sur le stress (2008).

Signature d'accords d'entreprises pour la prévention des risques professionnels.

Formation et information des représentants du personnel et des salariés en santé et sécurité.

Rejoignez nous sur le site internet :
perso.numericable.fr/cftc

perso.numericable.fr/cftc Syndicat
CFTC